

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-neuf heure et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE

Absents non excusés : Yvon PERROT

Secrétaire de séance : Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 16 Mai 2025.

1- Délibération pour la signature de la convention pour la participation aux charges de scolarité entre les communes de Tréon et d'Aunay sous Crécy

Monsieur Le Maire, en présence de Monsieur BERTHELIER, Maire de Tréon, fait lecture de la convention pour la participation aux charges de scolarité entre les communes de Tréon et d'Aunay sous Crécy.

Après délibération,

Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacques RIVIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 02/07/2025
Et publication ou notification du : 02/07/2025
AUNAY SOUS CRECY, le 02/07/2025

